

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Changement d'indice pour les élus locaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 10 avril 2017

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 43 délégués sur 82, convoqués le 31 mars 2017

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Max ORSET, Philippe DEYGOUT, Jacky LAMBERT, Patrick BLANC, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Simon ALBERT, JM SALVADORI, Fabien BOEGLIN, JM CASTELLANI, Fabrice VENET, Liliane BLANC FALCON et Marc LONGATTE
CC de la Côtière à Montluel : Patrick BATTISTA, Patrick MEANT et Gérard BOUVIER
CC Miribel et Plateau : Jacques BERTHOU, Pierre GOUBET et Evelyne GUILLET
CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon : Sylvie GOY-CHAVENT et Christian BATAILLY

Est élu secrétaire de séance :

M. GUILLOT-VIGNOT Philippe (C.C. de la Côtière à Montluel)

Vu la délibération en date du 14 octobre 2008, par laquelle une indemnité a été octroyée, à compter du 1er janvier 2009, à la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA, indemnité correspondant à un taux de 50 % du montant mensuel brut à l'indice brut 1015,

Vu qu'à compter du 1er janvier 2017, l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux passe de 1015 à 1022 ; ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,

L'assemblée prend acte du changement d'indice tel qu'indiqué précédemment.

**Le comité syndical, après avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE du changement d'indice terminal brut 1015 par l'indice brut 1022.

La Présidente, Jacqueline SELIGNAN